



Avril 2016

Le Guide de correction des anomalies DADS est en ligne

Afin de savoir si vous avez des anomalies à corriger :

Connectez-vous avec votre identifiant et votre code confidentiel à votre espace personnalisé employeur.

- Cliquez dans le menu de gauche sur [Accès aux services] puis sur « Déclarations individuelles CNRACL »
- Cliquez sur [Corriger agents en anomalie]

La correction des anomalies de la **Déclaration annuelle des données sociales (DADS)** / **Déclaration individuelle** contribue à la complétude du Compte individuel retraite ([CIR](#)) de vos agents, en données de carrières et de cotisations.

C'est **un acte important et déterminant** notamment pour les dossiers de simulations de calcul, de demandes d'avis préalable et de liquidations.

L'exactitude des données du [CIR](#) permet à vos agents de recevoir des documents du Droit à l'information ([DAI](#)) justes et fiables.

Si votre [DADS](#) comporte des **anomalies agents/périodes**, vous devez impérativement procéder à leur correction afin que le [CIR](#) de vos agents soit **convenablement alimenté**.

Afin de faciliter la correction des anomalies agents/périodes, la [CNRACL](#) met à votre disposition sur leur site Espace Employeur le [Guide de correction des anomalies agents/périodes](#) disponible dans la rubrique [DADS-Déclaration individuelle / Correction des anomalies agents/période](#).

Consulter la [rubrique « Correction des anomalies agents/périodes »](#).